FAQ : Intérêts courus non échus ICNE	
Emagnus 2009	
Version/Auteur	V1- Novembre 2020
Diffusion	Interne/Externe

Dans le cadre de l'instruction budgétaire M14, les ICNE sont obligatoires seulement pour les communes de plus de 3500 habitants.
Dans la cadre de l'instruction budgétaire M4 / M41 / M42 / M43 / M44 / M49, les ICNE sont obligatoires.

L'option des Rattachement des ICNE à l'exercice de e.gf 2009 permet de générer automatiquement les écritures d'ordre en se basant sur les éléments renseignés dans les fiches emprunt.

Sur les fiches des emprunts il est nécessaire de vérifier l'article associé aux ICNE.

Accès : Bureau **Dette** ➜ bloc **Fin d'exercice** ➜ option **Rattachement des ICNE à l'exercice**

Si le menu « rattachement des ICNE à l'exercice » est absent :
Cocher la case rattachement dans la fiche de l'exercice du menu Données.

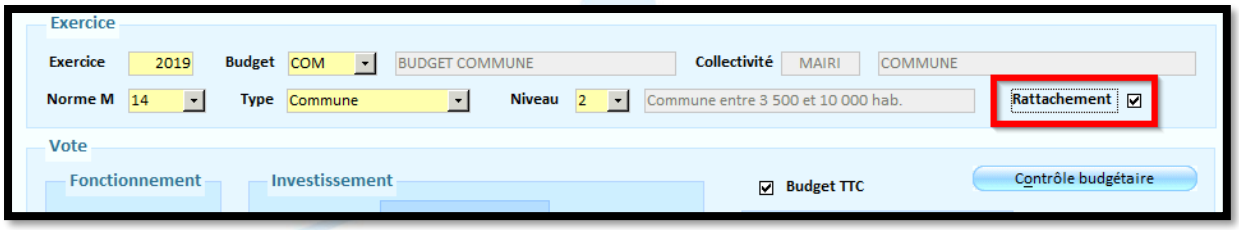

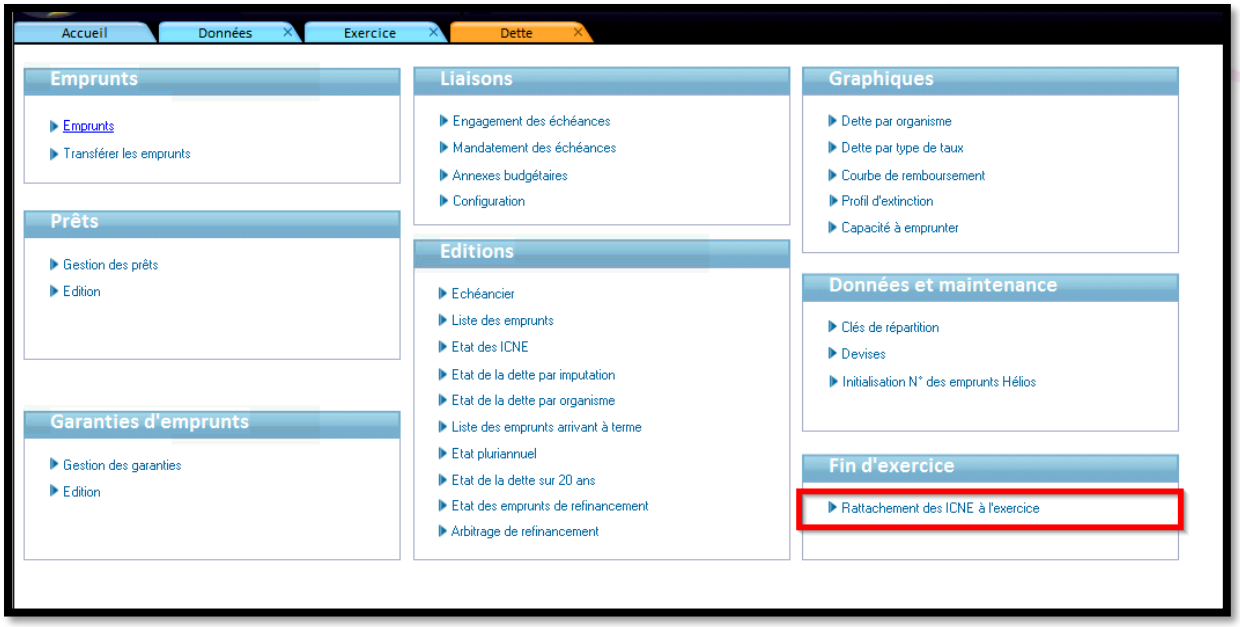

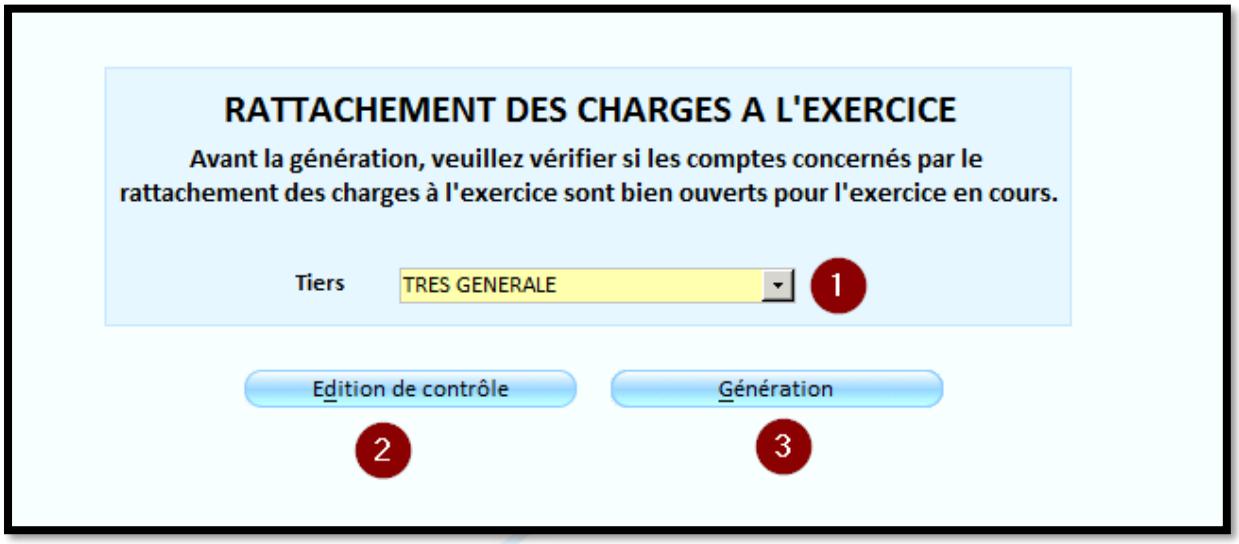

1 – Choisir le tiers (en général la trésorerie)
2 – Contrôler les écritures à l'aide de l'édition de contrôle
3 – Générer les écritures
4 – Joindre l'édition des ICNE en pj à vos écritures

Le logiciel génère des mandats ordinaires en N et des mandats annulatifs en N+1 sur l'article D66112 qu'il faut ordonnancer pour les normes M14 et M4x.

L'équipe support du SICTIAM restent à votre disposition pour tout complément d'information.
Pour plus de rapidité saisissez vos demandes d'assistance sur :
https://mon.sictiam.fr/page/assistance

SICTIAM

OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES